



DOSSIER DE PRESSE

Assemblée de la province Sud 8 octobre 2020

Préserver notre économie et poursuivre l'amélioration du cadre de vie

Dans un contexte économique difficile pour la Nouvelle-Calédonie, aggravé par la pandémie de COVID-19, la province Sud tient à préserver la mise en œuvre de ses compétences. Dans cette optique, plusieurs délibérations ont été soumises au vote de l'assemblée du 8 octobre 2020.

La province Sud s'attache à maintenir le cap sur la préservation de notre économie malgré le contexte sanitaire et institutionnel difficile.

Ainsi, en tant qu'autorité publique disposant de compétences spécifiques en matière minière et environnementale, elle est la seule à pouvoir donner son avis sur la cession de VALE NC, avec deux objectifs majeurs : préserver les emplois, et donc les milliers de familles concernées par la survie de l'usine, et assurer la protection de l'environnement grâce à des engagements renforcés. Pour assurer un suivi encore plus efficace de ce dossier complexe, une mission d'information a été mise en place.

De plus, pour assurer une commande publique qui participe à la relance économique, l'avenant au contrat de développement État/province Sud/ Communes de l'intérieur 2017-2021 a été approuvé et prolongé d'une année supplémentaire. Ainsi la province pourra soutenir de nouveaux projets en matière de développement économique sur Thio et La Foa, d'aménagement durable du territoire sur Bouloparis et Farino.

L'amélioration du cadre de vie des Calédoniens ne peut se concevoir sans tenir en compte la problématique sécurité, une priorité majeure pour la collectivité. Ainsi, de nouvelles mesures de sécurité ont été mises en place en août 2019 par la nouvelle mandature, dans le cadre d'une modification du dispositif sur la sécurisation des commerces. Cette simplification des demandes a démontré l'utilité de ce dispositif, il s'agit à présent de proroger cette mesure.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Dumbéa-sur-mer et la Zone d'Aménagement Concerté PANDA, poursuivent non sans difficulté, leur développement malgré une conjoncture économique délicate et des incertitudes institutionnelles qu'il faut intégrer. Le montage économique a été revu en profondeur pour préserver cet outil d'aménagement.



- **La première des préoccupations concerne le devenir de VALE NC**

Avec l'ambition de préserver les 3 000 emplois suite à l'annonce de la cession du site calédonien de VALE, la province Sud tient un rôle essentiel aux côtés de l'État, dans les négociations.

Parce que la fermeture du site est inacceptable pour les salariés, leurs familles ou nos comptes sociaux, la province Sud s'engage. En effet, elle est la seule autorité locale qui doit donner son avis sur la cession car c'est notamment elle qui fixe les garanties financières relatives au risque environnemental des installations classées.

Pour assurer un suivi toujours plus efficace de ce dossier complexe, **le projet de délibération approuvant la constitution d'une mission d'information relative à la cession par VALE de son implantation calédonienne, présidée par la présidente de l'assemblée de la province Sud, a été soumis au vote des élus**. Outre la présidente, cette mission sera composée de 12 élus. Constituée pour une durée de 6 mois à compter de sa création, elle se réunira au moins une fois par mois à l'initiative de la présidente de l'assemblée de la province Sud ou de plus de la moitié de ses membres.

- **La province Sud et l'État valident de nouveaux engagements sur le périmètre des communes de l'intérieur**

Ces opérations représentent près de 267M de francs de projets nouveaux injectés dans l'économie avec le soutien de l'Etat.

Les 4 nouvelles opérations retenues pour ce contrat concernent les communes de Boulouparis, Farino, La Foa et Thio et représentent un coût de 266,47 millions de francs dont 128,36 millions de francs de part État et une contribution provinciale de 54,59 millions de francs.

Les nouvelles opérations s'inscrivent dans la trajectoire 5.0. La charte d'engagement trajectoire Outre-mer 5.0, apporte un cadre durable à l'application des politiques publiques du Livre bleu outre-mer, et structure autour de cinq objectifs : zéro carbone, zéro exclusion, zéro polluant agricole, zéro vulnérabilité au changement climatique, zéro déchet.

Zéro carbone



Zéro exclusion



Zéro polluant agricole



Zéro vulnérabilité



Zéro déchet



Les nouveaux projets concernés :

- **Boulouparis : aménagement du wharf de Bouraké et création d'une base nautique – coût : 60 millions de francs dont part province Sud 9 millions de francs (15%).**
La ville de Boulouparis souhaite améliorer la fonctionnalité de la mise à l'eau de Bouraké en séparant les flux des plaisanciers et des clients des opérateurs touristiques.
- **Farino : renforcement de l'accès eau potable Chenevier – coût total : 51,6 millions de francs dont part province Sud 7, 3 millions de francs (15%).**
Cette opération apportera un accès à l'eau potable, équivalent à celui des autres usagers de ce service à Farino. Cela améliorera considérablement le quotidien de ces familles qui parfois se retrouvent en manque d'eau (forage en pénurie pendant la sécheresse...).
- **La Foa : création d'un marché communal – coût total : 97,5 millions de francs dont part province Sud 29,250 millions de francs (30%).**
L'installation d'un marché communal, en bordure de RT1, avec des stands implantés de façon permanente, des parkings adaptés, permettra à l'ensemble des agriculteurs, pêcheurs et artisans de la commune et de la région d'en disposer dans des conditions sanitaires et professionnelles avérées, tout en luttant contre l'exclusion sociale et économique des petits producteurs.
- **Thio : revégétalisation de site minier – coût total et contractualisé de l'opération : 60,232 millions de francs dont part province Sud 9 millions de francs.**
Cette opération consiste en un accompagnement à la création d'activités économiques avec les volets suivants :
 - ⌚ Agricole : filière de commercialisation des produits de la mer et de la terre
 - ⌚ Touristique : développement des petites structures
 - ⌚ Artisanal et industriel : création d'un atelier d'entretien de véhicules et de mécanique générale.



- **La sécurisation des commerces** dont les locaux sont trop souvent la cible d'actes délictueux entraînant des conséquences en termes de perte d'activité, de coût de remise en état, de rachat de matériels saccagés et des produits dérobés.

En un peu plus de 2 ans, entre mai 2018 et août 2020, 60 entreprises ont pu bénéficier du dispositif pour un montant total d'aides accordées de 24,9 millions de francs.

L'aide moyenne attribuée est de 415 073 francs pour un investissement moyen de 830 146 F. L'aide provinciale représente 50 % des dépenses éligibles dans la limite d'un million de francs.

Le projet de délibération voté ce jour a pour objet de prolonger la date de limite de dépôt des dossiers de demande d'aide à la sécurisation des commerces au 30 septembre 2021 au lieu du 30 septembre 2020.

- **Poursuite des projets des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) de Dumbéa-sur-mer et Panda**

Par traité de concession datant du 7 décembre 2007, la province Sud a confié à la société d'aménagement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL), l'aménagement de la ZAC de Dumbéa-sur-mer et la ZAC de Panda. Chaque année, le concessionnaire adresse un compte rendu financier ayant pour objet de résumer les principales réalisations et l'avancée du bilan financier.

➲ **ZAC de Dumbéa-sur-mer :** malgré un contexte délicat (blocage lié à la revendication du Pic aux morts en 2018 suite aux choix opérés par le précédent exécutif), des travaux ont pu néanmoins être entrepris en 2019 concernant principalement la centralité d'Apogoti avec l'ouverture récente de nouveaux commerces qui dynamisent la ZAC ainsi que le déménagement et la construction d'un nouveau refuge pour la SPANC. Enfin, pour répondre au besoin d'une nouvelle infrastructure scolaire, le groupe scolaire provisoire a été construit sur le terrain prévu pour accueillir la salle omnisports.

Compte tenu de la situation et de ses effets sur la trésorerie, liés au blocage, un travail a été engagé au second semestre 2019 pour rééchelonner les prêts contractés auprès de la Banque des Territoires et de l'Agence Française de Développement. Ce processus a abouti à la signature de l'avenant du traité de concession début 2020, qui prévoit l'allongement de la durée de la concession de la ZAC jusqu'en 2038 et une augmentation de la participation provinciale, corrélée à l'augmentation des frais financiers liés au report du remboursement des emprunts.

⌚ **ZAC Panda** : les difficultés liées à la conjoncture économique, la mise en œuvre de la TGC et l'augmentation de la fiscalité, ainsi que les incertitudes institutionnelles ont constitué un climat d'affaire peu propice qui s'est ressenti sur la commercialisation des terrains sur la ZAC Panda en 2019.

La province Sud a décidé fin 2019 d'inscrire à son budget primitif 2020, 250 millions de francs de crédits pour l'achat de trois terrains sur la ZAC Panda, terrains qui auront vocation à être loués à des entreprises via des baux de construction.

Par ailleurs, considérant les perspectives économiques et institutionnelles, ainsi que la situation financière de la ZAC, un travail de rééchelonnement des prêts de la Banque des Territoires a été engagé en 2019. Ainsi, un avenant au traité de concession a été signé en 2020, stipulant de la durée de la ZAC jusqu'en 2040, et une augmentation de la participation financière de la province Sud.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74
Mandy Brizard : 81 50 49

